

Luminus Optifix Pro Gaz

(juin 2023)

Conditions particulières : (GOF2P2.0)

Consommateurs : **professionnels**

Tarif : **fixe**

Durée du contrat : **2 ans**

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES :

Sécurité	Sérénité	Service
Un prix fixe compétitif pendant 2 ans.	Aide en cas de panne de votre installation électrique avec Luminus EnergieAssist 24/7.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.

SERVICES INCLUS :

EnergieAssist 24/24	Luminus Extras	My Luminus
Hotline 24/24 et 7/7 pour votre installation électrique durant les 2 premières années de votre contrat (conditions sur www.luminus.be/energieassist24).	Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 6%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.)¹ :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	7,08
Redevance fixe (€/an)	40,00

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

2 Coûts d'utilisation des réseaux (*):

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation <= 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et <= 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
BXL	SIBELGA	1,82	5,40	1,14	39,12	0,61	820,32	0,1440	15,59
FL	Fluvius (Gaselvest)	1,88	12,98	0,99	57,18	0,66	558,18	0,1440	12,63
	Fluvius (Imewo)	2,13	14,77	0,77	82,85	0,55	409,11	0,1440	12,63
	Fluvius (Intergem)	1,66	11,34	0,79	54,77	0,53	440,71	0,1440	12,63
	Fluvius (Iveka)	1,70	11,75	0,67	63,13	0,45	394,58	0,1440	12,63
	Fluvius (Iverlek)	1,80	12,47	0,80	62,17	0,53	465,97	0,1440	12,63
	Fluvius (Sibelgas)	1,81	12,28	0,69	68,14	0,63	150,70	0,1440	12,63
	Fluvius Antwerpen	2,09	14,33	0,59	89,58	0,41	358,32	0,1440	12,63
	Fluvius Limburg	1,61	14,14	0,85	52,31	0,41	707,24	0,1440	12,63
	Fluvius West	2,42	6,65	1,03	76,20	0,57	764,34	0,1440	12,63
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,33	24,78	1,53	101,80	1,10	630,65	0,1440	-
	ORES (Hainaut Gaz)	3,63	24,09	1,78	97,55	1,35	601,95	0,1440	-
	ORES (Luxembourg)	2,73	21,18	1,30	79,52	0,99	480,05	0,1440	-
	ORES (Mouscron)	2,89	21,54	1,47	81,75	1,14	495,13	0,1440	-
	ORES (Namur)	3,54	25,00	1,64	103,19	1,20	640,07	0,1440	-
	TECTEO RESA	3,11	27,56	1,72	97,26	1,52	767,16	0,1440	-

(*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle du coût de transport moyen pour les consommateurs professionnels, telle que publiée par le gestionnaire de réseau de transport Fluxys Belgium (www.fluxys.com).

3 Taxes et redevances :

	BXL	FL	WAL
Cotisation sur l ¹ énergie (c€/kWh)	0,0998	0,0998	0,0998
Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	0,0660	0,0660	0,0660
Redevance de raccordement (**) (c€/kWh)	-	-	0,0075

(*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-20.000,000 kWh : 0,0660 c€/kWh
(**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.
(***) Pour une consommation annuelle inférieure ou égale à 5.000 kWh.
(****) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.

Fonds OSP Régionale Région de Bruxelles-Capitale	€/an/compteur
<= 10 m ³ /h (***)	3,12
<= 10 m ³ /h (****)	10,80
> 10 m ³ /h et <= 16 m ³ /h	26,16
> 16 m ³ /h et <= 25 m ³ /h	64,44
> 25 m ³ /h et <= 40 m ³ /h	129,00
> 40 m ³ /h et <= 65 m ³ /h	322,44
> 65 m ³ /h et <= 100 m ³ /h	448,32
> 100 m ³ /h et <= 160 m ³ /h	575,76
> 160 m ³ /h	832,20



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant de la première année à compter de la date de début de la fourniture), le client sera tenu de payer la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau de gaz. Au terme de la première année à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue de gaz par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles

modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Tarif exclusivement en ligne :

Luminus Optifix Pro Gaz est un contrat exclusivement en ligne par lequel vous acceptez expressément :

- de pouvoir contacter Luminus exclusivement via le formulaire de contact, par chat ou en ligne via My Luminus et
- de recevoir exclusivement vos factures de manière digitale.

Si vous souhaitez toutefois bénéficier de l'aide de notre service client téléphonique ou si vous souhaitez malgré tout recevoir vos factures au format papier, cela peut se faire uniquement si vous souscrivez un contrat qui inclut notre service clientèle téléphonique.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Optifix Pro Gaz est un contrat à durée déterminée de 2 ans, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives de 2 ans.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Optifix Pro Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone self-service sur www.luminus.be.

